

Article écrit par Louis Philippe FEUERSTEIN le 26 octobre 2016

Pneus hiver : en mettre ou pas ?

C'est comme si avant de sortir de chez soi lorsqu'il fait mauvais temps, on se demandait "vais-je mettre mes sandales ou mes chaussures aujourd'hui ?"

POURQUOI DEVRAIS-JE M'ÉQUIPER ?

C'est ce que se demandent certainement les automobilistes qui ne s'équipent pas (85 %).

Rappelons que les pneus sont les seuls points de contact avec la route, que le véhicule repose sur une surface de la taille d'environ 4 mains et qu'il se déplace à une vitesse pouvant aller légalement jusqu'à 130 km/h. "Il neige très peu souvent dans la région où j'habite" est l'argument le plus fréquemment avancé, or c'est sous une température de 7 °C que l'adhérence des pneus "été" est fortement réduite (n'oublions pas que la température de la route mouillée est inférieure de quelques degrés à celle de l'air). En hiver, 1 accident sur 3 se produit sur sol mouillé.

QUELLES DIFFÉRENCES ENTRE PNEU CLASSIQUE ET PNEU HIVER ?

Déjà la composition du pneu : une gomme spéciale à la silice est adaptée aux températures plus froides et garantira un meilleur freinage, elle ne durcira pas et gardera ses capacités d'adhérence.

Ensuite, le nombre de lamelles : les pneus "hiver" en ont jusqu'à 6 fois plus et elles ont un découpage particulier, plus profond permettant d'évacuer efficacement la neige, la boue et l'eau (diminuant ainsi le risque d'aquaplaning). Grâce à ses lamelles, à la sculpture de sa bande de roulement et à la souplesse de ses gommes, un véhicule équipé de pneus "hiver" s'arrêtera en moyenne en 60 mètres à 80 km/h contre 140 mètres pour une voiture avec des pneus "été". Par ailleurs, grâce à des entailles plus importantes, les pneus "hiver" offrent une meilleure motricité sur les routes quelles que soient les conditions (froid, gel, neige, pluie) et offriront un meilleur contrôle en situation d'accélération.

PNEUS HIVER : LEQUEL CHOISIR ?

On trouve sur le marché différentes sortes de pneus utilisables en conditions hivernales :

le pneu hiver marqué M+S (Mud and Snow : boue et neige) portant le pictogramme représentant une montagne et un flocon, certifié qu'il s'agit d'un pneu adapté aux conditions hivernales, il améliorera les performances de votre voiture sur la boue et sur la neige fraîche ou fondante ;

le pneu marqué 3 PMSF, gage de qualité mis en place par les plus grands fabricants, est un pneu qui garantit de hautes performances hivernales ;

le pneu "ICE" ou "hiver nordique" est particulièrement adapté à la glace et à la neige tassée et est

plutôt destiné aux automobilistes résidants en montagne ;

le pneu tout temps : Michelin commercialise depuis peu un nouveau pneu le “crossclimate” qui est un pneu “été” avec une certification hiver. Ce pneu offre les avantages d'un pneu “été” en adhérence sur sol mouillé, en freinage sur sol sec, en longévité et en économie de carburant et les avantages d'un pneu hiver en motricité sur la neige et en freinage. Il conviendra aux automobilistes qui conduisent occasionnellement dans des conditions hivernales ;

le pneu 4 saisons qui est un compromis entre le pneu hiver et le pneu “été”, son efficacité sera moyenne.

ET QUE DIT LA LOI ?

En France

L'utilisation des pneus “hiver” n'est pas réglementée en France. Par contre, les chaînes sont obligatoires sur les tronçons de route équipés du signal B26 “équipements spéciaux obligatoires” (chaînes ou chaussettes à neige homologuées sur au moins deux roues motrices) sauf si la mention “pneus neige admis” est indiquée. L'utilisation de pneus cloutés est encadrée par la loi. Il y a des dates à respecter soumises à des arrêtés préfectoraux, généralement du samedi précédant le 11 novembre au dernier dimanche du mois de mars. On est alors obligé d'apposer un macaron spécifique sur son véhicule et ne pas dépasser les 90 km/h.

En Allemagne

Les automobilistes doivent adapter les pneus de leur véhicule aux conditions climatiques (il n'y a pas de dates fixées). En cas de neige, verglas, pluie verglaçante, boue, neige fondante, les 4 roues du véhicule doivent obligatoirement être équipées de 4 pneus “hiver” ou “4 saisons” avec la mention M+S (profondeur de profil minimum de 1,6 mm). Cette obligation d'avoir des pneus adaptés s'applique également aux véhicules à 2 roues. Le non-respect de cette réglementation expose l'usager à une amende de 40 €, 80 € en cas de gêne de la circulation, peut monter à 100 € en cas de mise en danger de la vie d'autrui et à 120 € en cas d'accident, le véhicule pouvant également être immobilisé.

Les pneus cloutés ne sont pas autorisés.

En Autriche

Entre le 1er novembre et le 15 avril, si les routes sont enneigées ou verglacées, les pneus “hiver” sont obligatoires (niveau de profondeur d'usure minimum de 4 mm).

En Suisse

Aucune obligation légale ne stipule que votre véhicule doit être équipé de pneus “hiver”.

Néanmoins, le conducteur se doit de toujours garder la maîtrise de son véhicule. Aussi, en cas d'accident, sa responsabilité est mise en cause si sa voiture n'est pas équipée pour l'hiver. L'assurance peut alors réduire ses prestations ou même se retourner contre lui pour négligence.

Chaque pays ayant sa propre réglementation, il convient donc de se renseigner avant d'entreprendre un déplacement (www.ac-a.fr/preparer-voyage).

LES AUTRES ÉQUIPEMENTS

Il est toujours utile de disposer de chaînes ou de chaussettes de neige car on peut être surpris par une météo capricieuse. Si la performance sur neige fraîche est équivalente entre les 2 produits, sur neige compacte ou verglas le gain d'adhérence des chaînes est supérieur. Attention de ne pas rouler sur des routes déneigées avec des chaussettes, car elles se détérioreraient très vite. L'avantage des chaussettes est qu'elles se montent très rapidement contrairement aux chaînes qui sont plus difficiles à fixer, surtout quand il fait froid.

Il conviendra de ne pas dépasser les 50 km/h avec ces équipements, la tenue de route en serait fortement dégradée sans compter le risque de détérioration du véhicule autour du passage de roues (aile de carrosserie, amortisseurs, jantes, arbres de transmission, freins...).

Quelques conseils

- Avec seulement 2 pneus "hiver" montés, votre véhicule sera plus performant au démarrage mais ne le sera pas en situation de freinage et dans les virages, attention à la glissade... Il est donc nécessaire d'équiper son véhicule de 4 pneus hiver.
- Il est recommandé de procéder aux changements de vos pneus dès les premiers froids (à partir d'octobre), cela aura aussi l'avantage de vous éviter la bousculade chez les équipementiers en cas de chutes de neige imprévues. Il conviendra de les enlever à Pâques car dès que les températures franchiront les 15 °C, ils s'useront rapidement. En pratiquant l'alternance pneus hiver/pneus été, vos pneus s'useront et s'abîmeront moins rapidement, vous optimiserez ainsi votre budget pneumatique tout en améliorant votre sécurité.
- Et si vous participiez à un stage de perfectionnement à la conduite en situation difficile ? L'utilité d'un bon équipement vous sera démontrée et cela vous permettra d'acquérir une meilleure maîtrise du véhicule... www.ac-prevention.fr
- Une dernière information : certains départements, compte tenu de leurs contraintes budgétaires et aussi pour des questions environnementales, ont décidé de modifier leur niveau d'intervention lors de l'enneigement des chaussées. Raison de plus de bien s'équiper !

© Thaut Images - Fotolia